



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reglementation

Question écrite n° 6698

Texte de la question

Mme Marie-France Lecuir attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur l'inquietude des manipulateurs radio et des laborantins. Elle lui demande de bien vouloir preciser ses intentions a l'egard de ces personnels dont le role est determinant pour le diagnostic et le suivi therapeutique.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, precise a l'honorable parlementaire que, conformement au calendrier fixe par le protocole d'accord signe le 21 octobre 1988 par trois federations syndicales nationales, des mesures ont ete decidees par le Gouvernement en faveur des personnels infirmiers et une concertation a ete engagee avec l'ensemble des organisations syndicales et professionnelles sur l'elaboration des statuts concernant les autres personnels paramedicaux et medico-techniques. Dans le cadre de rencontres bilaterales, des reunions ont ete organisees avec, d'une part, l'ensemble des organisations syndicales et, d'autre part, avec les coordinations et les grandes associations nationales. Aux termes de ces negociations, les orientations definies et les mesures decidees entreront rapidement en vigueur.

Données clés

Auteur : [Mme Lecuir Marie-France](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6698

Rubrique : Professions paramedicales

Ministère interrogé : solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du govern

Ministère attributaire : solidarite, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 1988, page 3605